

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D039/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau au regard des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. Du MESNIL-ADELÉE, M. GUENIER, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 8	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
Votants : 9	

Pouvoirs : Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. Du MESNIL-ADELÉE

Au regard de l'article R123-17 du C.A.S.F., le conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Approbation de la convention pour la gestion de la mise sous-plis et l'affranchissement des avis de sommes à payer avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure

PJ : Convention

Monsieur le Président indique qu'actuellement la Direction Départementale des Finances Publiques (D.D.F.I.P.) de l'Eure propose la mise sous plis et l'affranchissement des factures.

Dans le but de mettre en œuvre une méthodologie conforme aux consignes nationales édictées par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics, la D.D.F.I.P. de l'Eure ne prendra désormais plus en charge la mise sous plis ni l'affranchissement des Avis de Sommes A Payer.

En outre, les forts volumes à expédier, générant d'importants risques d'erreurs dans la mise sous plis, ne permettent pas d'assurer une qualité de service satisfaisante pour les usagers et les collectivités émettrices.

En conséquence, la D.D.F.I.P. de l'Eure propose une convention avec le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui devra être signée selon les éléments suivants :

- La D.D.F.I.P. de l'Eure (Trésorerie) fournit les enveloppes sur demande.
- L'établissement met sous plis, affranchit et remet le courrier à La Poste.
- L'établissement demande le remboursement des frais d'affranchissement à la D.D.F.I.P. de l'Eure sur justificatif.
- Le remboursement s'effectue sur la base du tarif « Ecopli en nombre ».

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention pour la gestion de la mise sous-plis et l'affranchissement des avis de sommes à payer avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190705-19D039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN

